

Président : Pierre Méhaignerie



Maîtrise des dépenses publiques et allégement des charges

➔ **R**ÉNOVATION DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE
ET BAISSÉ DE LA PRESSION FISCALE

Le début de la législature a été occupé par l'appréciation de l'audit des finances publiques, puis par l'examen de trois projets de loi de programmation et du premier projet de loi de finances rectificative qui a abaissé de 5 % le taux de l'impôt sur le revenu applicable dès 2002 et réduit le coût du Conseil de la politique monétaire, initiant ainsi la réforme de la Banque de France.

Du mois de septembre 2002 au mois de janvier 2003, la Commission a principalement concentré son activité sur la loi de finances de l'année et la loi de règlement marquée, sur le plan des procédures, par l'entrée en vigueur d'une partie de la loi organique relative aux lois de finances. Ce texte implique une modification profonde des conditions de vote des crédits, qui, à partir de 2005, interviendra par missions découpées en programmes auxquels seront assignés des objectifs dont la réalisation sera appréciée en fonction d'indicateurs de performance. La Commission a mis en place une mission d'information composée d'un député de chaque groupe, pour suivre, en amont, la mise en place de la loi organique.

Le budget 2003 aura permis une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu, une amélioration de la prime pour l'emploi, le relèvement du plafond des dépenses éligibles à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, une « déliaison » des taux d'impôt locaux et une réduction du montant des redevances d'archéologie préventive.

À travers 43 rapports spéciaux, et un avis sur la loi de financement de la sécurité sociale, la Commission a également procédé, comme chaque année, à un examen minutieux et exhaustif de la dépense publique, dont elle a réduit certains postes. Le contrôle des dépenses se poursuit tout au long de l'année, notamment à travers des missions d'information et des contrôles sur pièces et sur place.

Rapporteur général : Gilles Carrez

Débats sur les prélèvements obligatoires et les orientations budgétaires



En application de l'article 52 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, le Gouvernement a fait pour la première fois devant les députés, le 10 octobre 2002, une déclaration sur les prélèvements obligatoires, déclaration qui a été suivie d'un débat.

La Commission des Finances a également souhaité que la remise, rendue obligatoire en vertu de l'article 48 de la loi organique, du rapport du Gouvernement sur ses orientations budgétaires, soit accompagnée d'un débat en séance publique qui a eu lieu, malgré un ordre du jour chargé, le 26 juin 2003. Le Rapporteur général de la Commission des Finances, Gilles Carrez, a présenté un rapport d'information préalable au débat d'orientation budgétaire pour 2004 qui souligne, notamment, la nécessité d'une évaluation systématique des conséquences budgétaires des mesures dispersées dans les textes discutés par le Parlement.

→ UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE TRÈS SOUTENUE

La Commission des finances a également examiné, au fond :

- la deuxième loi de finances rectificative ;
- une loi sur le mécénat, augmentant la déductibilité d'impôts applicable aux dons ;
- une loi de sécurité financière, destinée à assurer plus de transparence au marché financier, à réglementer le démarchage financier, à clarifier la gestion du secteur des assurances et à moderniser le droit des sociétés ;
- une loi pour ouvrir le capital d'Air France au secteur privé ;
- une loi de programme sur la fiscalité outre-mer.

Elle s'est saisie pour avis de nombreux textes dont 4 lois de programmation, les projets de loi relatifs à l'archéologie préventive, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la réforme des retraites.

→ UN CONTRÔLE RESSERRÉ SUR LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS

En plus de diverses missions d'information (sur le fichier national des empreintes génétiques, sur l'implantation des entreprises françaises en Russie, sur l'épargne retraite, sur la fonction publique outre-mer, sur les relations entre le fisc et les contribuables), **la Commission a manifesté sa volonté de mieux appréhender la performance des services publics, à travers la mission d'évaluation et de contrôle (MEC)** qui a tenu 15 séances, sur trois thèmes : les organismes de prospection économique et sociale, les architectes des bâtiments de France et l'archéologie préventive, la redevance télévision.

La Cour des comptes est un des principaux interlocuteurs de la Commission à cette occasion comme pour la préparation du débat d'orientation budgétaire ou de l'exécution des lois de finances. La réflexion ainsi menée porte davantage sur l'évaluation qualitative et la performance des dépenses publiques qui, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique, vont devenir l'élément essentiel de l'autorisation budgétaire votée par le Parlement.

→ RETRAITES : CONCILIER JUSTICE SOCIALE ET LIBERTÉ DE CHOIX

La Commission des Finances a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de réforme des retraites. Xavier Bertrand, rapporteur pour avis, a remis son rapport le jeudi 3 juin 2003. Suivant ses conclusions, la Commission a émis, le 5 juin 2003, un avis favorable à l'adoption du projet de loi. Elle a par ailleurs adopté **40 amendements, permettant de préciser certains points du projet, et notamment les obligations de l'Etat en matière de constitution et de liquidation de pensions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif d'épargne retraite**, en prévoyant notamment la possibilité pour les assurés sociaux d'un déblocage anticipé en vue de l'acquisition d'une résidence principale.

Activité de la Commission

RÉUNIONS	Nombre	Durée
	83	131 h 40
AUDITIONS	Gouvernement	Personnalités
	19	29
RAPPORTS	Nombre	Dont rapports d'information
	14	6